



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E36070

VALABLE JUSQU'AU 01/03/2027

ÉDITÉ LE

20/03/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1978

Forme juridique : SARL

Capital : 200 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC SENS

Siret : 311 890 644 00025

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 6328902

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP 026731Y 1247000/001 399292/84

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP 026731Y 1247000/001 399292/84

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/05/2025

Raison sociale : ENTREPRISE ZIEGLER

4 RUE DE L'ARTISANAT
89100 PARON

Téléphone : 03 86 65 17 06

Fax : 03 86 64 37 47

Portable :

Site Internet : www.ziegler-sens.fr

E-mail : zieglerbe@orange.fr

Responsabilité légale :

ZIEGLER FRANÇOIS GÉRANT / ZIEGLER BERNARD GÉRANT

Effectif moyen : 7

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5131	Installation de chauffe-eau solaire en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	01/02/2024
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	01/02/2024
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	17/03/2026
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	11/05/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/02/2024
o Chauffage et/ou eau chaude solaire	10/02/2022
o Chaudière bois	17/03/2026
o Poêle ou insert bois	17/03/2026
o Pompe à chaleur : chauffage	11/05/2023
o Chauffe-Eau Thermodynamique	11/05/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.